**FORMULAIRE D’INSCRIPTION**

**Règlement du vide grenier**

**APEL LE FENOUILLER**

**VIDE GRENIER de l’APEL SAINTE MARIE**

**Dimanche 18 Juin 2023 de 9h à 17h**

**Stade des Barrières - Le Fenouiller**

**--------------------------------------------------------**

**Coordonnées complètes *(indispensables pour valider l’inscription)* :**

NOM :………………………………….………….PRENOM :…………………………..…

Adresse complète :……………………………………….……………..…………………

CP :…………………………VILLE :……………………………………………………………

Tél :……………………………………. Mail :…………………………………………………

Les réservations sont ouvertes à partir de 3 mètres linéaires. Les véhicules sont autorisés à partir de 5 mètres, et les camping-car à partir de 8 mètres.

**Je réserve : 4€ x………...m = …………..€**

*(4€ le mètre linéaire)*

**Documents obligatoires à fournir :**

* photocopie R/V de la carte d’identité
* Règlement pour l’emplacement (chèque à l’ordre de « APEL école Sainte Marie »)
* Chèque de caution de 10€ à envoyer avec votre règlement

Un mail vous sera adressé pour vous confirmer l’inscription

**Contact vide grenier : 07 81 12 96 40**

**apelsaintemarie.videgrenier@gmail.com**

**L’installation des exposants se déroule de 6h à 9h. Aucun véhicule ne pourra circuler en dehors de ces heures. L’utilisation de barbecue est STRICTEMENT interdite.**

**Art.1**\_Le présent règlement s’applique à tous. Le seul fait de participer au vide grenier entraîne l’acceptation de ce dernier, sous peine d’exclusion par les organisateurs.

**Art.2\_**Le vide grenier n’est ouvert qu’aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et s’être acquitté de leur règlement d’inscription.

**Art.3\_**L’accès aux emplacements est possible sur accompagnement d’un membre de l’association. Ces derniers sont réservés aux personnes ayant réglé à l’avance, ce jusqu’à 8h45.

**Art.4\_**Les véhicules ne seront autorisés que pour le déballage à l’arrivée et pour le rangement à partir de 17h. Les véhicules seront autorisés sur les emplacements de 5m ou plus, et pour les personnes à mobilité réduite ayant signalé leur présence dès l’inscription.

**Art.5\_**La vente d’animaux, d’armes, de boissons, de denrées périssables et tout objet contraire aux valeurs morales de laïcité, de la République seront strictement interdits.

**Art.6\_**Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L’association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs et/ou exposants.

**Art.7\_**Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure ou d’intempéries. Le tarif des emplacements est fixé à 4€ le mètre linéaire.

**Art.8\_**Les emplacements seront attribués par l’association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

**Art.9\_**Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants s’engagent à laisser le terrain propre et débarrassé de tout objet ou détritus. Un sac poubelle vous sera donné à votre arrivée sur le terrain. Toute personne laissant des détritus ou objets non vendus sera exclue définitivement du vide grenier.

**Art.10\_**Un chèque de caution de 10€ est à envoyer avec votre règlement. Il vous sera restitué à votre départ si l’emplacement est propre.

**Art.11\_**L’APEL Sainte Marie s’engage à rembourser les sommes engagées en cas d’annulation du vide grenier pour cause de pandémie, et sur décision gouvernementale ou préfectorale liée aux conditions sanitaires.

**Dossier à retourner à : APEL Ecole Sainte Marie – 2 rue du Petit Puits  
85800 LE FENOUILLER**

**Lu et approuvé le : Signature**